

## AFFAIRES INDIENNES

## LA BANDE DE LE PAS—LE LITIGE RELATIF AU CAPITAL D'EXPLOITATION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. Keith Taylor (Churchill):** Monsieur l'Orateur, je désire adresser ma question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre connaît-il le litige qui oppose son ministère et la bande d'Indiens de Le Pas en ce qui concerne les fonds d'opération? Vu que la bande a refusé toute responsabilité relativement aux programmes institués dans la réserve et que plus de 300 enfants ne vont pas à l'école, le ministre veut-il assurer à la Chambre qu'il prendra les mesures nécessaires pour régler, sans tarder, ce litige?

[Français]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Oui, monsieur le président, j'ai été informé de la situation. A mon avis, il s'agit d'une situation malheureuse, parce qu'il y a à peine quelques années, on n'avait absolument aucun programme pour donner aux Indiens l'autorité d'administrer leurs propres fonds. Cependant, nous devons agir dans les limites d'un budget, et nous ne sommes pas capables de satisfaire à toutes les demandes de tous les Indiens; j'espère pouvoir essayer de satisfaire à une partie de leurs demandes. Je ne crois pas qu'il soit possible que nous puissions satisfaire à toutes leurs aspirations dans une année. Nous avons fait énormément de progrès au cours des dernières années dans cette région, et des attitudes comme celles qui ont été prises dernièrement ne sont pas de nature à faire progresser plus rapidement la cause des Indiens.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement bien que j'hésite à le faire. J'espérais poser une question à ce sujet. En réponse à une question concernant la responsabilité du gouvernement relativement aux décisions prises par la Commission canadienne des transports, le ministre des Communications a fait montre d'une certaine incertitude. Il lui semblait douteux qu'il soit de la compétence du gouvernement d'intervenir une fois les décisions prises. Depuis lors, j'ai pu étudier la loi nationale sur les transports. Puis-je renvoyer le ministre des Communications, afin de l'édifier, à l'article 64 (1) qui autorise le gouverneur en conseil à annuler tout décret de la Commission canadienne des transports.

\* \* \*

## LES TRANSPORTS

## TERRE-NEUVE—DEMANDE DE MOBILISATION DE BRISE-GLACES

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne sais pas très bien comment présenter mon argument à Votre Honneur, ainsi qu'à la Chambre. Depuis six ou huit semaines, la côte est de Terre-Neuve connaît le pire embâcle qu'elle ait jamais connu. Nous recevons aujourd'hui des rapports graves sur le manque de pétrole et le fait qu'un navire est dangereusement pris dans les banquises de l'Atlantique. Malgré les efforts diligents des fonctionnaires du ministère pour répondre à tous leurs besoins, ils n'ont pas pu le faire. Pourrais-je demander au ministre, aujourd'hui, de dire s'il peut mobiliser les services de brise-glaces pour apporter

## Examen de l'investissement étranger

de l'aide dans une situation qui peut devenir très grave? J'hésite à poser cette question, mais elle est très urgente et ce n'est pas une des questions typiques que posent les députés.

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je suis prêt à étudier ce problème et à le discuter avec le député.

• (1510)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

## BILL RELATIF À L'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

## MESURE PRÉVOYANT L'EXAMEN DES PRISES DE CONTRÔLE D'ENTREPRISES CANADIENNES ET LA CRÉATION DE NOUVELLES ENTREPRISES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 30 mars, de la motion de M. Gillespie: Que le bill C-132, tendant à prévoir l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, à l'ajournement du débat vendredi dernier, je soulignais que le nationalisme économique, si vous préférez l'appeler ainsi, que préconisent mes honorables amis n'est pas l'expression d'une xénophobie, mais un élément essentiel de la dignité personnelle et nationale. En effet, j'ai dit vendredi dernier qu'il ne s'agissait ni de nationalisme aride, ni de chauvinisme désuet. C'est à mon avis l'affirmation d'une personnalité nationale saine. N'est-il pas vrai, monsieur l'Orateur, que nous ne pouvons pas avoir confiance en nous-mêmes, si nous ne faisons pas confiance à notre pays et qu'un pays incapable de prendre ses propres décisions n'est pas digne de confiance? C'est la voie dans laquelle nous nous acheminons. Heureusement, toutefois, le Canada mérite encore notre confiance. Tous les Canadiens le savent et en sont fiers. Nous devons cependant agir immédiatement afin de nous assurer que la situation ne s'aggrave pas.

Chose certaine, depuis cinq ans, une kyrielle de données statistiques et d'études ont convaincu même les Canadiens les plus sceptiques que notre économie est en grande partie assujettie à la domination étrangère et qu'en l'occurrence, de nombreuses décisions politiques doivent subir l'influence de pressions étrangères qui ne tiennent pas compte de l'intérêt du Canada.

Puis-je rappeler à la Chambre quelques déclarations faites par le président du Mexique vendredi dernier—déclarations que j'accepte sans réserve? Je voudrais citer un passage de la page 2802 du compte rendu:

Sans le contrôle des principaux processus économiques, l'État ne peut préserver l'autonomie de ses décisions politiques, ce qui explique le souci généralisé d'une étude et d'une réglementation des modalités qui régissent les investissements étrangers et le transfert des connaissances technologiques.